



Etat des lieux d'un appartement au sein d'un ARFO.

Par **GVQ**, le **11/07/2023** à **13:22**

Bonjour,

Ma Mère vient de quitter la chambre qu'Elle louait dans un établissement ARFO pour entrer dans un EHPAD.

Mes soeurs et moi, après le nettoyage de l'appartement, nous avons pris rendez-vous pour l'état des lieux, le 11/07/2023 à 10h.

La personne chargée du contrôle, est venu une heure avant le rendez-vous pour effectuer la visite et prendre des photos de l'état et de la propreté de l'appartement.

Cette personne a récupéré les clefs de la chambre à l'accueil de l'ARFO.

Ces clefs sont gardées par la responsable de la résidence en cas d'urgence, de malaise et de la venue des pompiers et/ou du médecin.

Ma question : La personne chargée du contrôle, a-t-elle le droit d'entrer dans cet appartement sans la présence de la locataire ou de ses ayants droit pour effectuer l'état des lieux ?

Je vous remercie.

Par **Marck.ESP**, le **11/07/2023** à **13:43**

Bonjour

Pour ma part, je ne sais pas quelle réglementation particulière s'imposerait en Arfo, mais je pense que l'ANIL pourra vous éclairer.

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Par **Pierrepauljean**, le **11/07/2023** à **22:06**

bonjour

Pourriez vous nous préciser les clauses du contrat qui a été signé

Par **Visiteur**, le **12/07/2023** à **07:36**

BONJOUR.

Attention pas de bail en Arfo ou Ephad, ce sont des contrats de séjour, les frais de remise en état sont exceptionnels car il y a un suivi en temps réel.

Pour l'anecdote, j'ai même vu ma mère déménager pendant 2 jours pour réfection des peintures et sol de sa chambre.

Par **Visiteur**, le **12/07/2023** à **08:11**

Bonjour,

C'est le contrat et/ou le règlement intérieur de l'établissement qui donnent la réponse.

Par **GVQ**, le **12/07/2023** à **08:54**

Bonjour,

Merci à tous pour vos réponses et vos conseils.

Sincèrement.

C.R